

Technip Energies fournira des bras de chargement marins pour le CO₂ liquéfié pour la phase 2 du projet Northern Lights en Norvège

Technip Energies (PARIS : TE) Loading Systems a remporté un contrat pour la fourniture de trois bras de chargement marins entièrement électriques dans le cadre de la phase 2 du projet de transport et de stockage de CO₂ Northern Lights à Øygarden, en Norvège.

La solution de déchargement sera installée sur la nouvelle jetée du terminal Northern Lights et comprendra trois bras de chargement marins entièrement qualifiés pour transférer le CO₂ liquéfié. Pour cette deuxième phase, Technip Energies Loading Systems proposera une conception entièrement électrique, une première dans ce type d'application, supprimant l'utilisation de systèmes hydrauliques et établissant une nouvelle référence en matière d'opérabilité, de sécurité et de performance environnementale.

Ce contrat s'inscrit dans la continuité de la phase 1, pour laquelle Technip Energies Loading Systems avait fourni les premiers bras de chargement marins de CO₂ liquéfié au monde. Cette phase initiale est entrée en service à l'été 2025. Cette seconde phase de développement portera la capacité du terminal à plus de 5 millions de tonnes de CO₂ traitées par an d'ici 2028.

Les bras de chargement marins entièrement électriques ont été techniquement qualifiés et sélectionnés pour leur niveau de performance, démontrant la capacité de Technip Energies Loading Systems à proposer des innovations de pointe et opérationnelles, au service du marché du captage et stockage de carbone.

Charles Cessot, Senior Vice President T.EN X – Consulting & Systems, a déclaré :

« L'adoption de nos bras de chargement marins entièrement électriques illustre notre engagement en faveur de l'innovation et du développement des infrastructures de gestion du carbone dont l'Europe a besoin. Ce nouveau contrat fait suite au succès de la livraison et de la mise en service des premiers bras de chargement marins de CO₂ liquéfié pour la phase 1, nous positionnant comme un partenaire de confiance dans ce projet pionnier de captage et de stockage de carbone. Cela renforce la position de Technip Energies en tant qu'acteur de référence sur le marché du CCS et reflète notre capacité à fournir des solutions innovantes, adaptées à l'évolution des besoins de nos clients et de l'industrie. »

Northern Lights, coentreprise entre Equinor, Shell et TotalEnergies, est la première infrastructure de transport et de stockage transfrontalière de CO₂ au monde. Le terminal reçoit du CO₂ liquéfié expédié depuis des sites industriels européens, le stocke temporairement, puis le transporte en mer pour un stockage permanent dans un réservoir sous le fond marin.

Ce contrat a été enregistré dans le carnet de commandes du 3^{ème} trimestre 2025 du segment Technologie, Produits et Services.

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise de technologies et d'ingénierie de premier plan. Leader dans le GNL, l'hydrogène, l'éthylène, la chimie durable et la gestion du CO₂, nous contribuons au développement de marchés stratégiques tels que l'énergie, les dérivés énergétiques, la décarbonation et la circularité. Nos segments d'activité complémentaires, Technologie, Produits et Services (TPS) et Livraison de Projet, transforment les innovations en réalité industrielle à grande échelle.

Animés par des valeurs de collaboration et d'excellence dans l'exécution, plus de 17 000 collaborateurs dans 34 pays s'engagent pour allier prospérité et durabilité en faveur d'un monde conçu pour durer.

Technip Energies a généré un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros en 2024 et est cotée sur Euronext Paris. La société possède également des American Depositary Receipts négociés de gré à gré.

Pour plus d'informations : www.ten.com

Contacts

Relations investisseurs

Phillip Lindsay
Vice-président Relations Investisseurs
Tel: +44 207 585 5051
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@ten.com)

Relations médias

Jason Hyonne
Responsable Relations presse & Réseaux sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: [Jason Hyonne](mailto:Jason.Hyonne@ten.com)

Information importante pour les investisseurs et les actionnaires

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la « Société ») concernant les résultats d'exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces

déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n'y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l'expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.

Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés dans le Rapport Financier Annuel 2024 déposé le 10 mars 2025 auprès de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France et dans le Rapport Financier Semestriel 2025 déposé le 31 juillet 2025 auprès de l'AFM et de l'AMF, qui comprennent une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.
